

EURO CAPITAL DURABLE HORIZON 2018

FICHE TECHNIQUE

Forme juridique : Euro Medium Term Note (titre de créance)

Émetteur : BNP Paribas S.A. (S&P AA / Moody's Aa2 / Fitch AA)

Devise : EUR

Période de souscription : du 7 juin 2010 au 24 juillet 2010

Sous-jacent : SICAV Euro Capital Durable (Code ISIN : FR0010013987)

Date de constatation initiale : 6 août 2010

Date de constatation finale : 30 juillet 2018

Dates de constatation semestrielle : 7 février 2011, 8 août 2011, 6 février 2012, 6 août 2012, 6 février 2013, 6 août 2013, 6 février 2014, 6 août 2014, 6 février 2015, 6 août 2015, 8 février 2016, 8 août 2016, 6 février 2017, 7 août 2017, 6 février 2018, 30 juillet 2018

Valeur nominale : 1 000 euros

Prix d'émission : 100 %

Date d'émission : 6 août 2010

Date d'échéance : 6 août 2018

Marché secondaire : Dans les conditions normales de marché, BNP Paribas Arbitrage SNC assurera un marché secondaire pour les EMTN, avec une fourchette achat/vente de 0,5 % maximum.

Cotation : bourse de Luxembourg

Frais : Des commissions relatives à cette transaction ont été payées aux distributeurs au titre de la distribution et/ou

de la structuration des EMTN et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 0,80 % du montant de l'Émission.

Valorisation : hebdomadaire (le vendredi)

Code ISIN : XS0503261876

Garantie du capital : Garantie du capital net investi à l'échéance du 6 août 2018, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur.

Valeur du support à la date d'échéance : Valeur nominale + « Performance Retenue », avec au minimum 108,03 % de la valeur nominale (hors frais sur versements, hors frais de gestion du contrat, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur).

Modalités de calcul de la « Performance Retenue » : À chaque date de constatation semestrielle, on observe la performance (calculée depuis la date de constatation initiale) générée par le support grâce au mécanisme d'exposition variable au sous-jacent présenté ci-dessous. À la date de constatation finale, la « Performance Retenue » est égale à la moyenne des 16 performances semestrielles observées.

Modalités de l'exposition à la SICAV Euro Capital Durable en fonction de sa volatilité :

La volatilité est communément utilisée sur les marchés financiers pour apprécier le risque. L'exposition du support

au sous-jacent varie en cours de vie en fonction de la volatilité du sous-jacent.

Un niveau cible de volatilité est fixé à 12 %, puis la volatilité enregistrée par le sous-jacent est comparée quotidiennement à cette cible :

- Lorsque la volatilité du sous-jacent est supérieure à la cible, l'exposition est inférieure à 100 %. Par exemple, si la volatilité du sous-jacent s'élève à 24 %, soit la double de la cible, l'exposition est réduite de moitié et fixée à 50 %. La différence est alors capitalisée au taux Euribor 3 mois.

- Lorsque la volatilité du sous-jacent est inférieure à la cible, l'exposition est supérieure à 100 %. Elle peut être accrue jusqu'à 150 %. C'est par exemple le cas si la volatilité du sous-jacent s'élève à 6 %, soit la moitié de la cible. Le surcroît d'exposition est alors financé au taux Euribor 3 mois + 0,80 %.

A noter que :

- la volatilité considérée est la plus élevée des volatilités enregistrées par le sous-jacent sur les 20 et 60 derniers jours ;

- pour qu'un changement de l'exposition se produise, il doit entraîner une modification d'au moins 10 % de l'exposition actuelle.

Avantages

- Remboursement à 108,03 % minimum à l'échéance⁽¹⁾
- Indexation à une SICAV composée d'actions ayant été sélectionnées à travers un filtrage d'analyse financière et des critères liés au développement durable
- Exposition évolutive à la SICAV en fonction de sa volatilité, visant à tirer profit du contexte de marché s'il est porteur et en limiter l'effet s'il est défavorable
- Possible atténuation de l'effet négatif d'une forte baisse de la SICAV Euro Capital Durable en fin de vie du support, grâce au recours à la moyenne de performances semestrielles

Inconvénients

- Risque d'amplification, au cours de la vie du support, des baisses éventuelles de la SICAV si celles-ci se produisent dans un contexte de faible volatilité
- Risque de limitation du bénéfice d'une hausse de la SICAV si celle-ci se produit dans un contexte de forte volatilité
- Risque de ne pas recevoir, à l'échéance, de retour sur investissement supérieur à 8,03 % en cas de faible performance générée par le support
- Participation potentiellement limitée à des hausses régulières ou fortes de la SICAV Euro Capital Durable, du fait du recours à la moyenne de performances semestrielles

Facteurs de risque

- Risque découlant de la nature du support : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription. L'investisseur prend alors un risque en capital non mesurable a priori.
- Risque lié au sous-jacent : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution de la valeur liquidative de la SICAV et donc à l'évolution des marchés actions dans laquelle cette dernière investit⁽²⁾
- Risque lié aux marchés de taux : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt de l'échéance égale à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- Risque de contrepartie : l'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur.

(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion du contrat, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur

(2) En cas de survenance de divers événements perturbateurs affectant la SICAV ou l'Émetteur (tel que de manière non limitative, liquidation, changement d'objectif de gestion, défaut de publication de la valeur liquidative...), l'investisseur pourra ne plus être exposé à la SICAV

AVERTISSEMENT : Euro Capital Durable Horizon 2018 (ci-après les «EMTN») sont des EMTN à capital garanti à l'échéance qui, s'ils sont émis, seront cotés en Bourse de Luxembourg et pourront être utilisés uniquement comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie libellés en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie sur les EMTN. Les EMTN sont proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie et ne constituent pas une offre, une recommandation, une invitation ou acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'instrument financier sous-jacent présenté ici. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques, les avantages, les inconvénients et la faisabilité de la transaction et devra si nécessaire, consulter préalablement ses propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. BNP Paribas attire l'attention des investisseurs sur le fait que la souscription, le placement, la revente des EMTN décrits aux présentes, ne peut en aucun cas avoir lieu par voie d'offre au public, dans un quelconque pays. En effet, l'émetteur, n'a entrepris aucune action en ce sens ; ainsi, en application des dispositions, notamment de l'article 3, de la Directive Prospectus, et des mesures de transpositions prises dans chacun des États de l'Espace Économique Européen, la souscription, le placement, la revente des EMTN ne pourra se faire que dans le cadre d'une exemption à l'offre au public. L'Émetteur se réserve le droit de ne pas émettre les EMTN décrits aux présentes, de manière discrétionnaire. Cette brochure doit être lue conjointement avec les Conditions Définitives des EMTN et avec le Prospectus de Base, qui en détaillent l'ensemble des caractéristiques. En cas d'incohérence entre les informations figurant dans cette brochure et la documentation juridique des EMTN cette dernière prévaudra.

BNP Paribas invite chaque investisseur potentiel à consulter, avant toute décision d'investissement, le prospectus de la SICAV sous-jacente qui pourra être obtenu sur demande raisonnable auprès du distributeur et rappelle que les EMTN décrits aux présentes ne sont qu'indexés sur la SICAV sous-jacente; en conséquence, en acquérant lesdits EMTN le souscripteur n'investit pas directement dans le sous-jacent.

Les conditions définitives de l'Émission (« Final Terms ») et leur traduction en français sont disponibles sur le site <http://eqdpo.bnpparibas.com/eurocapitaldurablehorizon2018> et auprès de votre Conseiller.



Gan Assurances - Compagnie française d'assurances et de réassurances
Société anonyme au capital de 109 817 739 euros (entièrement versé) – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75383 Paris Cedex 08 – Tél. : 01 70 94 20 00 - www.ganassurances.fr

Direction des Relations Consommateurs - Gan Assurances
Immeuble Michelet - 4-8, cours Michelet - 92082 Paris-La Défense Cedex – Tél. : 01 70 94 21 02 - E-mail : svpclient@gan.fr

Gan Assurances distribue les produits de Groupama Gan Vie
Société anonyme au capital de 413 036 043 euros (entièrement versé) – RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08
Entreprises régies par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential, 61 rue Taitbout 75009 Paris